

RAPPORT N° 403 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 3 SEPTEMBRE 2023

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 26 août au 2 septembre 2023 concernant les cas de violations des droits de l'homme au Burundi.

Au cours de cette période, au moins quatorze (14) personnes ont été tuées dont treize corps découverts dans un charnier en zone de Maramvya de la commune de Mutimbuzi, dans la province de Bujumbura et un jeune homme acquitté, mais maintenu en détention, qui est décédé à l'hôpital régional de Gitega à la suite du refus de son transfert vers une structure sanitaire spécialisée par la procureure générale de la République près la Cour d'appel de Gitega.

Le rapport déplore aussi le cas d'un (1) activiste des droits de l'homme qui a été arrêté et incarcéré sous l'injonction du chef de cabinet du gouverneur de la province de Bururi et de celui d'un (1) militant du parti au pouvoir, le CNDD-FDD (Conseil National Pour la Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la démocratie), qui a été enlevé par des éléments du Service National de Renseignement (SNR) en mairie de Bujumbura.

1. Atteintes au droit à la vie

- Dans la petite matinée de vendredi dernier 25 août 2023, vers 3 heures du matin, Mevin Shurweryimana, un détenu pourtant acquitté le 21 août 2023 avec 17 autres co-accusés dans une affaire de détention arbitraire dite « homosexualité et incitation à la débauche au tribunal de grande instance de Gitega » depuis février 2023, est décédé à l'hôpital de Gitega après une complication de sa maladie d'hépatite B suite au refus de son transfert à une structure sanitaire spécialisée. En effet, selon des sources locales, Mevin Shurweryimana a reçu depuis le 9 août 2023 une ordonnance médicale de transfert à un spécialiste gastro-entérologue à Bujumbura par son médecin traitant de l'hôpital de Gitega, mais il s'est heurté au refus catégorique de la procureure générale près la Cour d'appel de Gitega,

Félicité Nishemezwe, malgré la dégradation de son état de santé. Même au moment de la mise en application du jugement d'acquittement de Mevin Shurweryimana, qui devrait être immédiate¹, cette procureure générale a refusé de signer le mandat d'élargissement, une pièce importante et nécessaire au service pénitentiaire pour laisser un détenu sortir de prison.

Cependant, par une singulière ironie du sort, ou plutôt par un cynisme inouï dans les annales de la justice burundaise, Félicité Nishemezwe n'a finalement signé le mandat d'élargissement, mais antidaté la veille, qu'après avoir appris la mort du jeune homme de 33 ans natif de la colline de Higiro en commune et province de Gitega. Néanmoins, elle a carrément refusé d'appliquer la loi en vue de libérer les autres jeunes acquittés en avançant qu'ils ne sont pas les seules personnes acquittées, mais qui sont toujours en prison et qu'elle les libérera au moment opportun², bien qu'elle eût reçu la correspondance de la Directrice de la prison centrale de Gitega, Josiane Nishimwe, lui demandant de signer les mandats d'élargissement en vue de la libération des prisonniers acquittés.

SOS-Torture Burundi déplore les violations répétitives mais impunies des dispositions légales en matière de détention de personnes privées de liberté, notamment en ce qui concerne le droit à la santé des détenus, et demande à l'autorité compétente du ministère de la justice d'engager de poursuites judiciaires contre la procure générale près la Cour d'appel de Gitega, Félicité Nishemezwe, pour décourager ces violations graves qui ternissent l'image, déjà mise à mal, de la justice burundaise.

Elle recommande aux autorités judiciaires et pénitentiaires d'assurer à toutes les personnes privées de liberté l'exercice et la jouissance équitable de leurs droits, y compris le droit à la santé.

¹ En effet, en vertu de l'article 262 du Code de procédure pénale en vigueur au Burundi, « Le prévenu qui au

² Voir l'article du Journal Iwacu, « Un cadavre autorisé à recouvrer la liberté » du 02/09/2023, disponible sur le site web : <https://www.iwacu-burundi.org/un-cadavre-autorise-a-recouvrer-sa-liberte/>

- Dans la matinée de jeudi 31 août 2023, au moins treize (13) corps sans vie ont été retrouvés enterrés dans une fosse commune sur la colline de Kumugirigiri de la zone de Maramvya, en commune de Mutimbuzi de la province de Bujumbura (ouest du Burundi).

Selon des sources locales, ces corps en état de décomposition et décapités ont été découverts par des chiens errants et ont été déposés la veille dans la nuit, vers 22 heures, en provenance de la province de Cibitoke par deux véhicules de type Toyota Hilux de couleur blanche qui appartiendraient au Service National de Renseignement (SNR).

Les mêmes sources ont affirmé que les autorités locales dont Albert Nshimirimana (chef de zone de Maramvya), Prosper Kazungu (commissaire communal de la police à Mutimbuzi) et Siméon Butoyi (administrateur de la commune de Mutimbuzi), sont arrivés sur les lieux et ont exigé aux éléments de la police présents sur le lieu de la découverte macabre de surveiller cette fosse commune. Ces corps ont été inhumés le vendredi 1^{er} Septembre 2023 sous les ordres de l'administration locale.

SOS-Torture Burundi déplore la persistance d'assassinats ciblés de personnes commis par des agents étatiques, essentiellement relevant des services du SNR et de la Police Nationale du Burundi (PNB), en collaboration avec des membres de la ligue des jeunes Imbonerakure affiliée au parti présidentiel, le CNDD-FDD. Ces crimes se commettent en toute impunité depuis l'avènement de ce parti au pouvoir en 2005, avec souvent la complicité de hauts ténors du régime et de certains administratifs locaux qui leur assurent couverture, soutien et impunité.

Elle demande une enquête minutieuse, indépendante et impartiale pour identifier les victimes de cette barbarie humaine et découvrir les auteurs en vue de les traduire devant la justice.

2. Violation du droit à la liberté de mouvement : arrestation et détention arbitraires

- Dans la nuit de dimanche 27 août 2023, Fidèle Nkurunziza a été arrêté dans un bistro au chef-lieu de la province de Bururi par le responsable du Service National de Renseignement (SNR) dans cette province du sud du pays sur l'ordre du chef de cabinet du gouverneur, Juvent Ndayikeza.

Selon des témoins, alors qu'ils étaient visiblement en état d'ébriété, les deux hommes se sont échangés de propos vexants. Par la suite, c'est alors que le chef de cabinet du gouverneur de province de Bururi, Juvent Ndayikeza, se sentant froissé dans son amour-propre, a appelé le responsable du SNR dans cette province et a accusé Fidèle Nkurunziza, connu dans le milieu comme un activiste des droits de l'homme, de l'avoir injurié. C'est ainsi qu'il a été immédiatement arrêté et conduit au cachot du commissariat de police à Bururi.

Les mêmes sources ont précisé que Fidèle Nkurunziza a été transféré mercredi 30 août à la prison de Bururi, après avoir été injustement accusé d'avoir proféré des injures à caractère ethnique envers le chef de cabinet du gouverneur de Bururi.

3. Cas d'enlèvement ou de disparition forcée

- Une information parvenue à SOS-Torture Burundi révèle que dans la matinée de mardi dernier 22 août 2023 vers 10 heures, Joseph Hakizimana alias Mwarimu³ a été enlevé en mairie de Bujumbura (ouest du Burundi) par des agents du SNR en tenue civile à bord d'un véhicule pick-up à vitres teintées et l'ont conduit en direction du quartier général du SNR. Depuis ce jour, les membres de sa famille l'ont recherché dans tous les cachots de la mairie de Bujumbura et ignorent le lieu de sa détention ou s'il est encore en vie.

³ Enseignant en Kirundi.

Selon des sources en provenance de sa famille, Joseph Hakizimana, un ancien chef de quartier Gisyo en zone de Kanyosha de la commune urbaine de Muha au sud de la mairie de Bujumbura et père de 8 enfants, a quitté son domicile situé dans le quartier de Gisyo pour se rendre à la Regideso (Régie de production et distribution d'eau et d'électricité) à la recherche de documents dont il avait besoin.

SOS-Torture Burundi demande à l'autorité du SNR de communiquer sur le lieu de détention de Joseph Hakizimana alias Mwarimu et de mettre un terme aux enlèvements pratiqués souvent comme des méthodes d'arrestations.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situés à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.